



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



Modèle de concept de protection pour le Tennis club universitaire(TCU)

Valable dès le 3 mars 2021

Modèle de concept de protection pour le TCU et le tennis à la HSU sous COVID-19

Introduction

Le plan de protection qui suit décrit les directives que doivent respecter les clubs de tennis et les centres de tennis (nommés clubs & centres ci-après). Elles servent de modèle pour l'adaptation des mesures de protection individuelles dans chaque club et dans chaque centre. Les responsabilités qui incombent aux clubs et centres, peuvent faire l'objet de contrôles par les autorités.

1. Mesures de protection pour le jeu

Principes de base

Le plan de protection du club/centre doit garantir que les principes de base suivants soient respectés. Il s'agit de prévoir des mesures appropriées pour chacune de ces directives sur la base de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19.

- 1.1. Chaque club de tennis, chaque centre de tennis doit nommer **un responsable COVID-19** chargé de conseiller à bon escient les membres/clients.
- 1.2. Respect des **mesures d'hygiène** de l'OFSP
- 1.3. **Distance sociale** (1,5 m de distance minimum entre les personnes)
- 1.4. **Fréquentation des installations** en fonction des règles de distance et conformément à l'**obligation de porter un masque facial**.
- 1.5. **Traçage des contacts**. Etablir des listes de présence pour permettre le traçage des personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées (Contact Tracing)
- 1.6. Les personnes **présentant des symptômes de maladie** doivent tenir compte des prescriptions spécifiques de l'OFSP.
- 1.7. **Informations** données aux joueurs de tennis et aux autres personnes concernées sur les directives et les mesures en vigueur.

Les cantons peuvent édicter des réglementations supplémentaires et plus strictes susceptibles d'affecter le tennis. Il est donc essentiel que les clubs et centres soient toujours à jour des directives cantonales qui leur sont applicables.

1.1 Responsable Covid-19

- Chaque club/centre de tennis dispose d'un responsable COVID-19 chargé de la supervision de l'application de toutes les directives. Pour le tennis club de l'UNIGE, il s'agit de Markos Michaelides 022.379.77.22 ou sports@unige.ch



1.2 Mesures d'hygiène

Hygiène des mains

- Toutes les personnes présentes dans le club/centre se lavent ou se désinfectent régulièrement les mains.
- Les toilettes sont ouvertes mais pas les vestiaires

1.3 Distance sociale

Distance

- Une distance de 1,5 mètres entre les personnes doit être garantie.
- Il doit y avoir une distance de 1,5 mètres au minimum entre les bancs ou les chaises des joueurs.

1.4 Fréquentation des installations et obligation de porter un masque facial

Installations et courts

- Une distance minimale de 1,5 mètres doit cependant être garantie.
- **Un maximum de 4 personnes peuvent jouer au tennis ensemble sur un court de tennis. JEU EN SIMPLE ou double**
- **Une leçon de tennis peut avoir lieu avec maximum 4 élèves et un professeur par terrain (5 personnes maximum)**

Obligation de porter un masque facial

- Le masque doit être porté sauf sur le court de tennis lors du jeu.

1.5 Enregistrement et traçabilité (Contact Tracing)

- Sur injonction des autorités sanitaires, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés durant 14 jours. Pour simplifier le traçage des personnes, il convient d'établir des listes de présence. Les personnes qui ont été en contact avec des personnes infectées peuvent ainsi être placées en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.
- Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (plus de 15 minutes) ou de manière répétée à une distance de moins de 1,5 mètres d'une autre personne sans mesure de protection.
- **Il y a obligation de réserver son terrain sur la plateforme tennis.unige.ch**

1.6 Personnes présentant des symptômes de maladie

- Les personnes présentant des symptômes de maladie n'ont pas le droit de jouer ou de participer à un entraînement. Elles doivent se mettre en isolement, appeler leur médecin traitant et suivre les indications de ce dernier. Il faut avertir immédiatement les partenaires de jeu ou les membres du groupe d'entraînement des symptômes de maladie.

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

24.02.2021

Assouplissements à partir du 1^{er} mars dans toute la Suisse:



Réouverture:



Tous les magasins



Musées et salles de lecture des bibliothèques et des archives



Lieux de loisirs
en extérieur



Installations sportives
en extérieur



Rassemblements en extérieur: max. 15 personnes

Rencontres privées, rassemblements dans l'espace public et activités sportives et culturelles



Sport et culture: vastes assouplissements pour les moins de 20 ans

2001 et plus jeunes

Mesures toujours en vigueur:



Rencontres privées à l'intérieur: max. 5 personnes



Fermeture:

- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Établissements culturels (intérieur)
- Installations sportives (intérieur)
- Lieux de loisirs (intérieur)



Interdiction des manifestations



Règles pour les domaines skiables



Télétravail obligatoire



Enseignement à distance dans les hautes écoles



Port du masque: obligation étendue



Chant: seulement en famille (exception: moins de 20 ans)



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Porter un masque



Respecter les distances



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council